



Note sur la conservation de la végétation existante

13 Juillet 2026

CONSTRUCTION D'UN EHPAD A AUDIERNE « Ker Laouen »



ARCHITECTES



INGENIERIE



ENVIRONNEMENT



TERRITOIRES



CONCEPTEUR
DE GRANDES
CUISINES
DEPUIS 1980



Etudes & Expertises

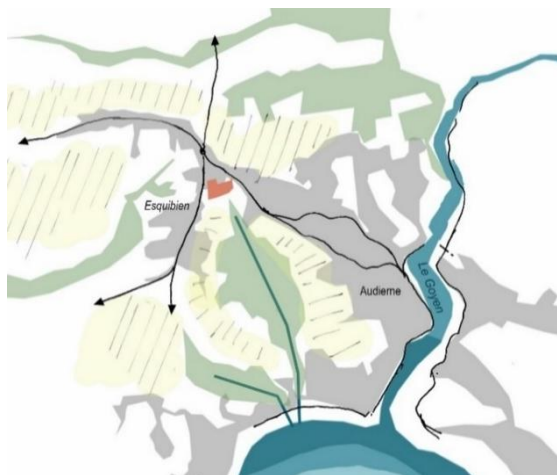


SOMMAIRE

1. UNE CLAIRIERE ET UN PATRIMOINE VEGETAL MARQUE	2
2. CONCILIER LE RESPECT DES ENTITES PAYSAGERES AVEC L'ARRIVEE DU NOUVEL EHPAD	3
3. ANTICIPER ET PREVENIR LES IMPACTS SUR LA FAUNE LOCALE	4

1. UNE CLAIRIERE ET UN PATRIMOINE VEGETAL MARQUE

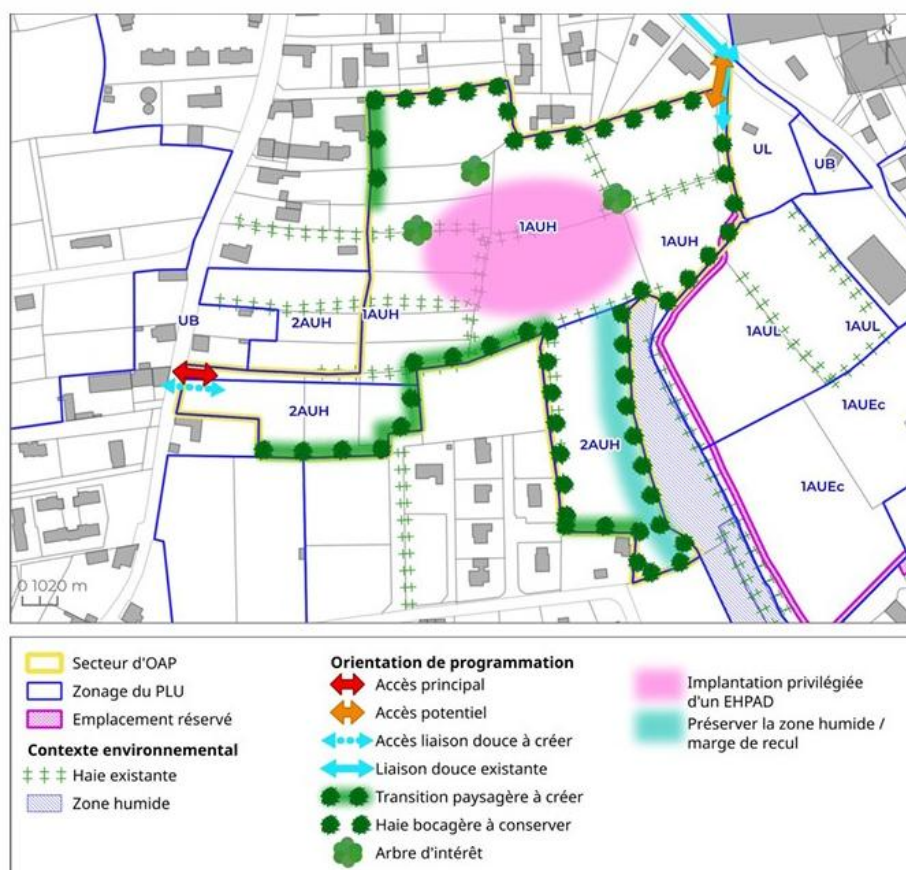
Le projet s'implante sur un ancien site agricole. Pour **s'y fondre** sans le brusquer et afin de **minimiser l'impact** sur la biodiversité, il s'articule autour de la végétation existante dont certains éléments se trouvent placés au cœur de la conception et magnifiés. On tire ainsi parti des contraintes naturelles pour nourrir l'inspiration et mettre en œuvre, entre les haies et les arbres, **une architecture biophilique** propre à garantir **le bien-être** des usagers.



À la confluence d'Audierne et d'Esquibien, le site assure comme **une jonction** entre les deux bourgs. Longé par deux axes structurants - les rues de la République et Surcouf et délimité par deux franges urbaines et une frange paysagère, le site possède des accès confidentiels qui lui donnent **la forme de clairière**. Connecté à la ville et aux commodités, le terrain ne s'y inscrit pas véritablement et jouit d'une position de léger retrait par rapport à l'urbain. Il est donc idéal pour accueillir un lieu apaisé.

Le projet entend préserver le souvenir d'un site d'autant plus marqué par la pluralité topographique qu'il est aussi doté d'une zone humide localisée en contrebas. Cette zone, traversée par un ru qui s'allonge jusqu'à l'océan, fait le lien entre l'agricole et le maritime.

La réflexion a été menée autour de **cette identité forte**, riche de ses contrastes. En tenant compte des éléments **naturels et anthropiques**, en faisant le choix de conserver certaines haies et arbres emblématiques et de minimiser les impacts avec une implantation qui respecte le végétal.



← Rappel de l'OAP

2. CONCILIER LE RESPECT DES ENTITES PAYSAGERES AVEC L'ARRIVEE DU NOUVEL EHPAD

La volonté d'honorer l'histoire du site nous conduit à conserver l'essentiel des trames **existantes**, telles que les haies bocagères périphériques. Les haies, supports indispensables à la biodiversité, sont préservées lorsque cela est possible. Les franges de la clairière sont retravaillées, plusieurs plantations de *Cornus mas*, *Crataegus monogina*, *Prunus avium*, *Sorbus aria*, *Hamamelis intermedia* 'Sunburst', *Viburnum x burkwoodii* en mélange, sont envisagées afin de prolonger les corridors déjà existants.

↑ Plan projet – végétation conservée et supprimée



Le verger, situé dans l'axe des haies sera conservé. Il constitue tout à la fois un lieu d'agrément et un élément favorable à la préservation des corridors. Nous prévoyons également d'étendre ce verger avec la plantation de nouveaux fruitiers à proximité de celui déjà existant. Grâce à une gestion raisonnée, il sera un endroit convivial dans lequel on se retrouvera, par exemple, au détour d'une cueillette.

L'ensemble des massifs et des plantations est réfléchi avec une palette adaptée. Nous favorisons la mise en œuvre d'une diversification de strates intégrant une strate arborée (arbres tiges, cépées et baliveaux), une strate intermédiaire arbustive, une strate basse composée de vivace et couvre-sol. Une gestion différenciée en exploitation sera à privilégier pour préserver des espaces de refuge et un entretien limité en fonction des usages.

Bien qu'un grand nombre de beaux sujets soient présents dans les haies existantes et dans le verger, seuls **trois arbres remarquables** sont identifiés par l'OAP. Autant que possible la composition des espaces tient compte de ce patrimoine végétal. Sur les trois arbres identifiés, seuls deux pourront être conservés dans le cadre du projet. En effet, le nivellement projeté se trouve, pour des raisons d'accessibilité de la place du village, 1.50m au-dessus du collet de l'arbre.

Par ailleurs, afin de préserver un cœur de site libre à la déambulation piétonne, la voie principale de circulation se positionne au Nord du terrain reliant ainsi les deux entrées du site. Cette voirie sert notamment de voie engin pour les secours et doit en respecter le gabarit. (Largeur minimale de 4m avec stabilisateurs déployés). Le terrain étant contraint au droit de la parcelle 80, l'implantation du bâtiment se rapproche du Chêne remarquable et empiète sur sa couronne mettant en péril sa survie.

L'arbre se retrouve alors avec une couronne et un système racinaire déséquilibré par les terrassements du bâtiment avec un risque d'étouffement du collet. En compensation, conformément à l'OAP, nous prévoyons la plantation de 3 sujets, d'essences équivalentes.

3. ANTICIPER ET PREVENIR LES IMPACTS SUR LA FAUNE LOCALE

Afin de permettre au projet de se fondre dans son environnement, nous reprenons le principe de **la haie bocagère** et prévoyons une **pré-implantation des haies** sur les zones non concernées par le chantier de construction. Ces plantations en amont du démarrage du chantier permettront de proposer des zones de refuge, et des continuités de corridors, pour la petite faune identifiée.

En amont du débroussaillage et des abattages, des **espaces de sanctuarisation**, interdisant tout travaux seront identifiés. Nous prévoyons également des systèmes de **gîtes de substitution permettant le refuge des espèces identifiées** (reptiles, oiseaux et chiroptères). Ces gîtes de substitution seront composés des éléments inertes présents sur site (tuile, pierres, enrochements), ainsi que les bois et branchages issus des travaux. Les éléments, de diamètre et de forme différentes, seront disposés de sorte à former des tas suffisamment volumineux pour offrir des abris variés et bien exposés. L'empilement des pierres et du bois doit permettre la création d'espaces et de vides où les reptiles et hérissons pourront se réfugier. Les souches seront réutilisées en les plaçant dans le sens inverse à la pousse, au fond des fosses des hibernaculums. Ainsi, des cavités naturelles seront créées en complément de l'ajout de pierres et matériaux végétaux.

Des nichoirs, homologués LPO, ainsi que des nichoirs à Chiroptères, sont prévus et à installer en amont de tout travaux. Leur emplacement sera défini avec les conseils d'un écologue.

Les grumes des arbres non conservés serviront pour l'aire de jeux, sous forme de marchepieds à hauteurs variables et jeux à grimper si leur état phytosanitaire le permet. Les plus gros sujets pourront offrir, après taille et traitement des bancs intégrer dans différents lieux du projet. Les déchets vert issus du débroussaillage et de l'élagage seront réduits en broyat et réemployés sur site.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Habitats naturels et flore												
Oiseaux												
Mammifères (hors chiroptères)												
Chiroptères												
Amphibiens et reptiles												
Insectes												

Périodes sensibles pour la réalisation des travaux en fonction des taxons

Les travaux de débroussaillage et d'abatage seront fait en dehors des périodes sensibles identifiées dans l'études faune/flore afin de ne pas perturber les espèces.



Les opérations de débroussaillage du site peuvent engendrer un risque pour la faune identifiée. Aussi, le CCTP du lot concerné prévoira une obligation d'attention au système de débroussaillage, en plus du calendrier de travaux autorisé.

Ainsi, plusieurs dispositions de précautions seront prévues tels que :

- Progresser de l'intérieur vers l'extérieur de la zone à débroussailler,
- Progresser du milieu le « moins naturel » (ex : route, chemin) vers le milieu le « plus naturel » (ex : talus enherbé, forêt...),
- Ne pas progresser de l'extérieur vers l'intérieur de la zone, afin d'éviter de piéger des espèces.